

La principale difficulté, qu'on peut dire insurmontable, provient de ce que les immigrants, après s'être fixés dans une localité, à leur arrivée, se déplacent constamment. Quelquefois même après avoir signifié leur intention de se fixer en Canada et y être, de fait, restés un certain temps, ils prennent la route des Etats-Unis.

Il n'y a aucun moyen de déterminer la nationalité des immigrants qui arrivent par les ports de l'intérieur, non plus que les états et métiers des adultes parmi les immigrants de la même catégorie vu qu'ils n'ont, avec les agents, que des rapports excessivement passagers, pour ne pas dire nuls; toutefois, grâce à la régularité du transport par les navires qui touchent à Québec, on peut recueillir les renseignements de cette nature pour ce port.

Le tableau suivant indique la nationalité de 43,114 immigrants inscrits à l'agence de Québec :

Anglais	14,691
Irlandais	3,339
Ecossais	2,774
Allemands	1,959
Scandinaves	20,129
Origines diverses	222
	43,114

Suit le relevé des états et métiers des immigrants adultes mâles arrivés, comme passagers d'entrepont, à l'agence de Québec :—

Cultivateurs	5,520
Journaliers	8,710
Artisans	5,115
Commis, etc	112
Exerçant des professions libérales	12
	19,469

Une grande partie des immigrants débarqués à Québec, et ayant l'intention de se fixer en Canada, appartenait à cette classe d'artisans ou journaliers laissés sans emploi par suite de la rareté de l'ouvrage en Angleterre. En 1869, l'agent de Québec a secouru 6,200 de ces pauvres gens, en leur procurant des passages gratuits à l'intérieur, jusqu'à leur première destination.

En 1869, le gouvernement fédéral a dépensé \$15,000, chiffres ronds, pour venir en aide aux immigrants pauvres.

Voici, en peu de mots, comment sont répartis, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux, les frais de secours aux immigrants pauvres :—

A leur arrivée au port de débarquement, les immigrants sont requis d'indiquer les localités, où il y a des agences, qu'ils ont choisies comme leur destination première, et sur cette indication ils reçoivent une passe, généralement par chemin de fer; du moment où ils sont arrivés à leur destination première, ils sont regardés comme étant à la charge de la province dans laquelle se trouve l'agence. Toute aide subséquente,